



2 Jours La prévention des corps étrangers

dans HYGIENE - SECURITE ALIMENTAIRE / Réf : HYG-ALIM-07

Objectifs de la formation

- Définir la réglementation
- Identifier les risques
- Mettre en place un démarche de prévention

Programme de la formation

À l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

1. Identifier la réglementation

- IFS version 6
- BRC Version 6
- ISO 22 000

2. Définir les corps étrangers

- Définition
- Classement par taille, consistance, formes...

3. Lister les risques

- Pour les consommateurs
- Pour les entreprises (retrait des produits, mauvaise publicité)



4. Déterminer et prendre en compte les risques sur les corps étrangers

- Les bonnes pratiques d'hygiène - BPH (utilisation du verre...)
- La méthode HACCP

5. Adapter les moyens de prévention des risques

- Détecteurs de métaux
- Rayons X
- Filtres
- Aimants
- Limites de chaque système

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Toute personne amenée à gérer la prévention des corps étrangers

Pédagogie

Méthodes pédagogiques



- La formation se déroule autour d'une pédagogie participative, alternant apports d'informations et cas concrets. L'apport de connaissances permet de présenter les fondamentaux du programme (définitions, méthodes, réglementations, normes, ...). Les cas concrets exposés seront quant à eux liés aux retours d'expériences du formateur et des stagiaires. Ils permettent d'illustrer les propos exposés dans le support de formation et de mettre en pratique les outils en lien avec l'hygiène et la sécurité alimentaire. Les contenus de formation sont amenés à évoluer en fonction des modifications réglementaires et normatives.

Modalités d'évaluation

- Tout au long de la formation, le formateur validera les connaissances par les mises en situation des stagiaires. Un quizz général viendra valider les connaissances sur les thèmes abordés dans le présent programme. La correction sera réalisée avec un apport de connaissances complémentaires à la fin de la session de formation. Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.
- Une attestation de formation reprenant l'ensemble des objectifs pédagogiques sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation.

